



## ADMISSION EN COURS DE PROGRAMME

Le candidat en cours de programme ou postulant pour des études supérieures doit présenter, à l'institution de l'USJ concernée, un dossier contenant les documents suivants :

- une lettre de motivation, dans laquelle il spécifie clairement la formation qu'il souhaite suivre ;
- une photocopie légalisée par le Ministère libanais de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur\* de l'équivalence officielle du diplôme de fin d'études secondaires
- une attestation d'inscription et le relevé des notes de chacune des années universitaires suivies ;
- un descriptif détaillé de chaque matière, incluant le volume horaire d'enseignement ;
- une photocopie légalisée du diplôme universitaire éventuellement obtenu ;
- une photocopie légalisée de la reconnaissance officielle de ce diplôme par le Ministère libanais de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur\* ;
- une copie du ou des mémoires soutenus.

\* La légalisation par le Ministère libanais de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur des documents requis ne peut être faite que sur place, à Beyrouth.

Dans l'attente des équivalences officielles du Ministère libanais, le candidat peut soumettre son dossier à l'institution concernée. Son inscription sera conditionnelle et son statut définitif sera subordonné à l'obtention de ces documents.





